



École maternelle et primaire Notre-Dame

Établissement privé Catholique sous contrat d'association avec l'état



A conserver

PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2026/2027

Merci de déposer ou d'envoyer (mail ou courrier) à l'école Notre-Dame **la fiche de pré-inscription** complétée ainsi que **le dernier livret scolaire**, dans les meilleurs délais.

Le dépôt du dossier de demande d'inscription ne signifie pas que celle-ci soit acceptée.

- ◇ La fiche de pré-inscription sera examinée par le Chef d'Etablissement de l'école.
- ◇ Le secrétariat de l'école vous contactera pour fixer un rendez-vous, la présence de l'enfant et des 2 parents sera obligatoire lors de ce rendez-vous.
- ◇ Suite à cet entretien une réponse, favorable ou non, vous sera donnée.
- ◇ En cas d'acceptation, vous devrez nous retourner le dossier d'inscription complété et signé avec le règlement de **175 €** correspondant à **l'inscription, l'assurance scolaire, les fournitures scolaires et la cotisation APEL** dans les 15 jours. Ils ne pourront être remboursés qu'en cas de déménagement hors d'Alès et des communes limitrophes sur présentation d'un justificatif. **Le dossier d'inscription vous sera envoyé par mail à l'issue du rendez-vous.**
- ◇ Pour les enfants déjà scolarisés, **fin juin 2026**, vous devrez nous faire parvenir **l'avis de passage ou de maintien de votre enfant, son livret scolaire ainsi que le certificat de radiation de l'école précédente.**

INFORMATIONS ET EXPLICATIONS SUR LES TARIFS DE L'ÉCOLE

CONTRIBUTION DES FAMILLES

LA CONTRIBUTION FAMILLE

Elle correspond à la contribution de base au fonctionnement de l'établissement.

Cette contribution est obligatoire.

D'autre part, **50 % de réduction** s'appliqueront sur **la participation famille** du 3^{ème} enfant et **une participation de 12.50 € seulement** sera demandée pour le 4^{ème} enfant scolarisé dans l'établissement.

A CES FRAIS PEUVENT S'AJOUTER :

*** Restauration scolaire :**

Vous pouvez inscrire votre enfant à la cantine de l'école tous les jours. Pour les maternelles, ce sera le matin dans le hall d'entrée et pour les primaires, les enfants s'inscriront en classe auprès de l'enseignant. Pour les enfants faisant l'objet d'un **P.A.I alimentaire** et qui amènent leur panier-repas, une participation forfaitaire sera demandée, elle recouvre les frais inhérents au service de cantine et de garderie.

*** Etude surveillée – garderies :**

La garderie du matin commence à 7h20 et fonctionne jusqu'à 8h00. Après 8h00, elle est gratuite.

De plus, la garderie et l'étude du soir commencent à 17h10 et fonctionnent jusqu'à 18h15. Le montant pour l'étude et la garderie est forfaitaire, quelle que soit la durée réelle de présence de l'enfant.

Tout dépassement de l'horaire entraînera des frais supplémentaires.

*** Contribution volontaire supplémentaire :**

L'école Notre-Dame est à même de recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Votre soutien financier nous permet notamment de rénover nos salles de classe et d'acquérir du matériel pédagogique et de financer des travaux d'embellissement de notre école. Nous vous remercions pour votre générosité.

INFORMATIONS TARIFAIRES 2026/2027

INSCRIPTION

Les frais d'inscription ne sont à verser que si votre demande est acceptée.

- | | |
|--|--|
| ■ Frais d'inscription + assurance : 97 € | } Sommes non remboursées en cas de désistement après inscription définitive. |
| ■ Frais de fournitures scolaires : 53 € | |
| ■ Participation APEL : 25 € | |

REINSCRIPTION

- Frais de réinscription + assurance : 42 €

TARIFS ÉCOLE

Les tarifs sont donnés à titre indicatif.

Le paiement peut se faire soit mensuellement sur 10 mois (septembre à juin), soit trimestriellement en 3 versements, soit en une ou deux fois avant et après Noël.

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE 2026/2027

Participation famille = 490€/an
Cotisation diocésaine = 43 €/an
Activités classes et diverses = 50 €/an
Catéchèse ou culture chrétienne = 25 €/an

TOTAL ANNUEL DE LA CONTRIBUTION FAMILLE : 608 €

MONTANTS EVENTUELLEMENT FACTURÉS

DÉSIGNATION	TARIFS 2026/2027
Repas en cantine	6.30 € / Repas
Participation forfaitaire pour les P.A.I	3.50 € / Repas
Etude (du CP au CM2)	3.00 € / Etude
Garderie Matin et soir	3.00 € / Garderie
Supplément garderie de 18h15 à 18h50 (fermeture de l'école)	3.00 €

Pour les repas en cantine, les prix sont indicatifs, susceptibles d'évoluer en fonction des prochaines décisions du conseil d'administration indexées au coût de la vie.